

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

Séance du 18 novembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	6

L'an deux mil dix et le dix huit novembre à dix sept heures trente, le Conseil d'administration de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Théodose FABRIANO, Vice-Présidente

Date de la convocation
08.11.2010

Présents : Mesdames AUTOR, BERARD, DE SAINT ROMAIN, FABRIANO, PINEAU, Monsieur BORDERIES

Objet de la délibération
Débat d'Orientation
Budgétaire 2011

Absents excusés : Madame EGIDO, Messieurs BISSON, GARCIA

Procurations : Monsieur Garcia à Madame BERARD
Monsieur BISSON à Madame FABRIANO

Secrétaire de séance : Monsieur BORDERIES

N° 13.2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le décret n° 95-562 du 5 mai 1955, prévoyant que le Centre Communal d'action Sociale règle ses affaires par délibération,

Considérant les communes comme les lieux de vie des familles et leur CCAS comme premier niveau de l'action sociale publique,

Considérant que les missions fondamentales du CCAS sont les entretiens et l'écoute active du public qui le sollicite, l'accompagnement social des familles, l'accès aux droits et secours, la pérennisation des actions Entr'âge,...

Considérant l'intérêt pour le CCAS de développer des actions nouvelles, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de valider les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 suivants :

. la mise en place d'une subvention annuelle aux associations d'aide à domicile, adossée à la tarification horaire et aux ressources des bénéficiaires en Groupe Iso Ressource 5 et 6,

. la modification des modalités d'organisation du repas des aînés avec préparation et service à table par un traiteur et animation très festive,

. l'accompagnement du projet des jardins partagés,

. l'extension de la bourse au permis de conduire à tout public de 18 à 55 ans,

. le développement du partenariat avec le club des seniors dynamiques,

. l'organisation de moments de convivialité entre les agents et les administrateurs du CCAS : galette des rois,...

. un budget sera également prévu pour la formation du personnel,

. la thématique de la santé sera également ré abordée.

Pour extrait conforme,
Lieuxaint, le 19 novembre 2010

Michel BISSON
Président du CCAS

Le Président :

- ***Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.***
- ***Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.***